

***Bénévole : de bene « bien » et volo « je veux », le bénévole est un « bienveillant »***

## **Engagements du bénévole**

Tout bénévole accueilli et intégré dans l'Association se voit remettre le présent Engagement. Il définit le cadre des relations et des règles du jeu qui doivent s'instituer entre les Responsables de l'association, et les bénévoles.

### **I. Rappel des missions et finalités de l'association.**

La mission de l'Association Sports Nature Développement (SND – organisatrice de l'UTAT) est :

- La promotion et le développement des sports nature en France et à l'Etranger.
- L'organisation de manifestations sportives et culturelles en France et à l'Etranger.
- La valorisation de l'environnement naturel, culturel et architectural des régions traversées.
- Le concours aux opérations permettant de faciliter l'accueil ou d'améliorer les conditions de séjours touristiques.

### **II. La place des bénévoles dans le Projet UTAT**

Dans le cadre du Projet Associatif le rôle et les missions des bénévoles sont plus particulièrement les suivantes :

- > Participation à la réalisation de l'événement sur le terrain
- > Organisation/planification des actions de terrain (logistique générale, sécurité, secours, médical...)
- > Gestion de la relation avec les participants de l'événement
- > Les actions de promotion de terrain en amont de l'événement (foires expo, représentation sur événement, festival, etc.)
- > La participation à des actions, animations, des supports de communication et de marketing

### **III. Les droits des bénévoles**

L'Association Sports Nature Développement s'engage à l'égard de ses bénévoles :

- > **en matière d'information :**
  - à les informer de la nature de la mission – leur donner les moyens de l'assurer – faciliter l'échange entre eux
- > **en matière de couverture assurantielle :**
  - à leur garantir la couverture et le bénéfice d'une assurance responsabilité civile dans le cadre des activités confiées.

## Convention d'engagement réciproque

L'association Sports Nature Développement (SND), représentée par son Président, Cyrille Sismondini, souhaite valoriser et pérenniser sa relation avec les bénévoles, au travers de la présente convention.

Cette convention individuelle s'inscrit dans le cadre de la Charte du bénévolat mise à disposition par téléchargement sur le formulaire d'inscription "bénévole UTAT".

### L'Association Sports Nature Développement s'engage à l'égard de

..... à :

- lui confier les responsabilités, dans le cadre de ses capacités, compétences et dans la mesure du possible, ses désirs exprimés
- lui mettre à disposition les moyens matériels, logistiques et humains nécessaires à la réalisation de la mission qui lui est confiée
- faire un débriefing sur la réalisation de sa mission sur ses activités et sur ce que lui apporte son engagement bénévole, notamment en matière d'utilité, de reconnaissance, d'épanouissement personnel et de développement de compétences,
- couvrir, par une assurance adéquate, les risques d'accidents subit dans le cadre de ses activités,
- si souhaité, à l'aider à faire reconnaître son expérience au sein de l'événement et les compétences acquises ou exprimées dans le cadre de la mission qui lui a été confié

Le bénévole et l'association bénéficient du droit d'interrompre l'activité et la mission qui les lie, mais, dans toute la mesure du possible, en respectant des délais de prévenance raisonnable.

### Le bénévole s'engage à l'égard de l'Association Sports Nature Développement à :

- coopérer avec les différents partenaires de l'Association: bénéficiaires, dirigeants, autres bénévoles,
- respecter son éthique (cf. charte bénévole en téléchargement sur formulaire d'inscription), son fonctionnement et son règlement intérieur,
- respecter les obligations de réserve et de confidentialité tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, en amont, durant et après l'événement
- s'impliquer consciencieusement à la mise en œuvre des missions et activités confiées,
- considérer toute mission avec égard et respect, mettre au centre de son engagement sa disponibilité et l'entraide, au delà de toute affectation ou souhait personnel
- prévenir le responsable désigné en cas d'incident, de risque ou de tout autre élément susceptible de nuire à sa personne, à autrui, à l'environnement, aux populations, à l'événement.
- à faire des suggestions d'amélioration du fonctionnement et de l'organisation,
- à participer aux débriefing (réunion, questionnaire...) d'après événement.

A Marrakech le 15 février 2022

A..... le .....

Association représentée par :

M. Cyrille Sismondini

